

Objet :

Complément aux délibérations municipales antérieures sur le Droit de Prémption Urbain des Communes sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

La loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises a, dans son article L214-1, permis aux communes d'instaurer un Droit de Prémption Urbain sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux, dans un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité.

1/2008
Afin de préserver la diversité de l'offre commerciale et artisanale de la ville, nécessaire au renforcement des solidarités urbaines, nous avons, par délibérations en dates des 9 février et 12 octobre 2006, délimité des périmètres de sauvegarde du commerce et décidé d'exercer notre droit de prémption en application des articles L214-1, L214-2 et L214-3 du Code de l'Urbanisme.

Le périmètre se compose de 8 secteurs, à savoir :

Secteur 1 - Voltaire

- La place Voltaire - numéros pairs et impairs
- La rue Pierre Corneille - numéros pairs du 8 au 86 - numéros impairs du 1 au 89
- La rue Méridienne - numéros pairs du 6 au 48 - numéros impairs du 1 au 23

Secteur 2 - Léon Blum

- La rue Léon Blum - numéros pairs et impairs
- La place du 19 mars 1962 - numéros pairs et impairs
- La rue Léon Salva - numéros pairs du 14 au 64 - numéros impairs du 1 au 9

Secteur 3 - Garibaldi

- La rue Garibaldi - numéros pairs et impairs

Secteur 4 - Hôtel de Ville

- La place de l'Hôtel de Ville - numéros pairs et impairs
- L'avenue Jean Jaurès - numéros impairs du 1 au 45

Secteur 5 - Raspail

- La rue Raspail - numéros pairs et impairs
- La rue de Paris - numéros pairs du 234 au 278 - numéros impairs du 103 au 241

Secteur 6 - Mendès France

- La rue Pierre Mendès France - numéros pairs et impairs
- La place Charles de Gaulle - numéros pairs et impairs

Secteur 7 - Verdun

- La place de Verdun - numéros pairs et impairs
- La rue de Stalingrad - numéros pairs du 14 au 16 et numéros impairs du 9 au 27
- La rue Danielle Casanova - numéros 1 et 2

Secteur 8 - Calmette

- La place Calmette - numéros pairs et impairs
- La rue Jules Guesde - numéro pair le n° 4

Par Décret n° 2007-1827 en date du 26 décembre 2007, Monsieur le Premier Ministre a défini les modalités d'application de la Loi.

Afin de nous conformer à ces modalités, nous avons sollicité l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie, ainsi que de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, sur ces périmètres.

Compte tenu de ces éléments et pour permettre à notre commune de préserver la diversité de son offre commerciale et artisanale,

Je vous demande :

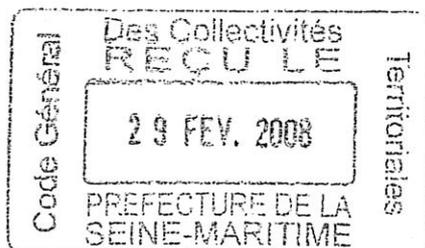
- d'approuver le périmètre, composé de 8 secteurs, de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité,
- de m'autoriser à exercer notre droit de préemption à l'intérieur de ce périmètre.

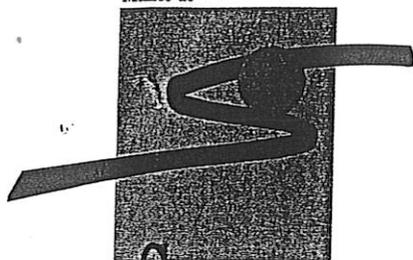
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



P. BOURGUIGNON





Sotteville

lès-Rouen

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 28 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

Nombre de votants: 35

Nombre de présents : 30

Convocations : 22 Février 2008

Etaient présents : Mr BOURGUIGNON, Député-Maire, Mme PANE, Mr BAUER, Mme DEFORGE, Mr HARDY, Mme AUPIERRE, Mrs CRESSY, ARNAUDET, Mmes CHRISTOL, BOULAIS Adjoints, Mr VALLEE, Mmes VIRLOUVET, FESSARD, BACHELIER, GUYOT, Mr DARDANNE, Mmes DUBOC, LECUYER, Mrs LAFFILAY, CHRISTOL, Mme D'ABREU, Mr DELAMARE, Mme DUPRE, Mr GANAYE, Mmes GIROD, BRENEOLE, MONNIER, Mrs SAISY, GUILLOPE, CHAMPALBERT, Conseillers Municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- B. LAWDAY	Pouvoir à J-P. CRESSY
- D. BLONDEL	Pouvoir à J. DEFORGE
- M. CHANAL	Pouvoir à P. BOURGUIGNON
- P.N. HESPEL	Pouvoir à M. CHAMPALBERT
- L. BEN KADER	Pouvoir à S. GIROD

--ooOoo--

Danièle LECUYER remplit les fonctions de Secrétaire